

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016**

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 7 mars 2016 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. Sont aussi présents, la directrice générale, madame Christiane Berger et l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

**RÉSOLUTION 042-2016 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h.30 Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 043-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu que l'ordre du jour est adopté .

**RÉSOLUTION 044-2016 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>e</sup> FÉVRIER 2016**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>e</sup> février 2016, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu que ce procès-verbal est adopté.

**RÉSOLUTION 045-2016 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2016, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu que ce procès-verbal est adopté.

**\*\*\*** Monsieur Pascal D'Astous prend son siège à 20h.

**RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**

**LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT : A.G.A. 10 mars 2016**

**L'OTJ : aucun point**

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : aucun point**

**RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS : permis de lotissement délivré aux propriétaires des lots non cadastrés et certificat de conformité à EDF Canada**

**\*\*La directrice générale présente les états de résultats**

#### **RÉSOLUTION 046-2016 ADOPTION DES COMPTES**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste. La directrice générale confirme que les fonds sont suffisants pour couvrir ces dépenses.

#### **RÉSOLUTION 047-2016 DEMANDE DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu d'accepter que le club L'Étang du Moulin prenne de la terre pour couvrir leur piste de drag et qu'après la fin du drag, que le club ramène la terre utilisée et ce , sans frais.

#### **RÉSOLUTION 048-2016 PERMIS D'INTERVENTION MTQ**

**ATTENDU QUE** : la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** : la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU QUE** : la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** : la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**ATTENDU QU'** : il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par** monsieur Sylvain Caron , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande au ministère des Transports du Québec les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2016 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise la directrice générale, madame Christiane Berger à signer les dits permis d'intervention.

#### **RÉSOLUTION 049-2016 DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ D'ANALYSE DE LA SITUATION DE L'ÉCOLE LAVOIE**

**ATTENDU QUE** : le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares a adopté une résolution pour former un comité d'analyse de la situation de l'école Lavoie à Saint-Eugène-de-Ladrière;

**ATTENDU QUE** : sur ce comité doit siéger un membre de la communauté;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par** madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité de nommer madame Sandra Deschênes, citoyenne de Saint-Eugène-de-Ladrière pour siéger sur le comité d'analyse de la situation de l'école Lavoie.

#### **RÉSOLUTION 050-2016 APPUI AU PROJET DU CLUB QUAD PIC CHAMPLAIN**

**ATTENDU QUE** : sur le territoire de St-Eugène-de-Ladrière, un circuit

de sentiers pour les véhicules hors-route est en service dont l'organisation et l'entretien sont pris en charge par le club Quad Pic Champlain;

**ATTENDU QUE** : le club Quad Pic Champlain s'est vu refuser un droit de passage sur un lot privé et doit déplacer une portion du sentier vers un autre emplacement;

**ATTENDU QUE** : par la résolution 172-2015, la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière donnait son appui au club Quad Pic Champlain en regard de leur demande auprès de la CPTAQ pour le déplacement d'une portion du sentier;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par** monsieur Renaud Fortin , appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière appuie le projet de construction d'une portion de sentier pour les véhicules hors-route, présenté par le club Quad Pic Champlain afin d'assurer la pérennité du circuit de sentiers de VTT contribuant au développement régional.

**RÉSOLUTION 051-2016 FACTURE D'HYDRO-QUÉBEC POUR LE BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE DU GARAGE MUNICIPAL**

**Il est proposé par** monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité de payer la facture de **7,740\$** excluant les taxes pour le branchement du nouveau garage municipal.

**RÉSOLUTION 052-2016 COTISATION ANNUELLE AU CRSBP DU BAS ST-LAURENT**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu de payer la cotisation annuelle et le soutien au logiciel Symphony totalisant **2,349.72\$** incluant les taxes, au CRSBP du Bas St-Laurent.

**RÉSOLUTION 053-2016 NOUVELLE VERSION GONET DU GROUPE AZIMUT**

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé de monsieur Fernand Caron d'accepter la soumission du Groupe Azimut pour la nouvelle version de la matrice graphique pour l'année 2016 au montant de **2,506\$** excluant les taxes.

**RÉSOLUTION 054-2016 CONGRÈS DE LA FQM**

**ATTENDU QU'**: il faut déjà procéder à la réservation de la chambre pour le congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

**Il est proposé par** monsieur Sylvain Caron, appuyé par madame Julie D'astous et résolu à l'unanimité d'accepter de payer les frais d'hébergement, frais de déplacements et les frais d'inscription au congrès de la FQM pour le maire.

**RÉSOLUTION 055-2016 CONVENTION RELATIVE À L'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN DE NICOLAS-RIOU**

**ATTENDU QU'**: une nouvelle convention comportant des corrections et ajouts relative à l'implantation du parc éolien Nicolas-Riou doit être signée par la municipalité et Parc éolien Nicolas-Riou ;

**Il est proposé par** monsieur Renaud Fortin , appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur Gilbert Pigeon et la directrice générale, madame Christiane Berger à signer la nouvelle convention relative à l'implantation du parc éolien Nicolas-Riou.

**RÉSOLUTION 056-2016 NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**ATTENDU QUE** : le conseil municipal doit par résolution, renouveler le mandat des membres du comité consultatif en urbanisme, à chaque début d'année paire;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Fernand Caron et madame Julie D'Astous pour siéger au comité consultatif d'urbanisme à titre d'élus et par ailleurs, trois (3) résidents ont été nommés et ceux-ci consentent à poursuivre leur mandat, par conséquent, messieurs Claude Viel, Pierre-Paul Cimon et Gaston D'Astous font partie du comité consultatif en urbanisme.

#### **RÉSOLUTION 057-2016 PRIME À L'ÉTABLISSEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** : le programme incitatif à l'établissement de nouveaux résidents lancé par la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière est toujours actif;

**CONSIDÉRANT QUE** : le suivi de ce programme est effectué en collaboration avec la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'** : un rapport citant les noms de propriétaires et indiquant les montants à verser à chacun est soumis;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention à la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière, équivalente à **la moitié** des montants à verser, soit **4,621.36\$**, qui représente la première portion, l'autre versement sera fait en juin.

#### **RÉSOLUTION 058-2016 ENTENTE AVEC ST-VALÉRIEN POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**ATTENDU QUE** : selon l'avis d'un avocat qui a procédé à l'analyse du dossier concernant l'entente avec la municipalité de St-Valérien pour la collecte des matières résiduelles;

**Il est proposé par** monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière conserve la date butoir du 31 mai pour mettre fin à l'entente en regard de la collecte des matières résiduelles à St-Valérien et par ailleurs, le montant de **29,000\$** est maintenu pour les coûts d'opération de ce service pour la portion des collectes effectuées jusqu'au 31 mai 2016.

#### **RÉSOLUTION 059-2016 CONTINGEMENT DE LA PRODUCTION AÉCRICOLE AU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** qu'entre 2000 et 2015, le nombre d'entailles québécoises est passé de 33 à 44 millions grâce à la stabilité qu'apporte le système de mise en marché collective;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2015, l'Agence de vente de sirop d'érable québécois a fracassé un nouveau record de vente avec 103,8 millions de livres et que ces ventes sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

**CONSIDÉRANT** qu'en 2015, les exportations canadiennes de produits de l'érable ont fracassé un nouveau record de 92,8 M de lb et que ces exportations sont en expansion pour la cinquième année consécutive;

**CONSIDÉRANT** que la diversification des marchés du sirop d'érable d'ici est en développement constant grâce à l'innovation et l'entrepreneuriat des Québécois œuvrant dans cette filière;

**CONSIDÉRANT** que les acériculteurs investissent annuellement environ 5 M\$ en recherche, innovation et développement des marchés grâce à leurs prélevés;

**CONSIDÉRANT** que la filière acéricole québécoise a généré en 2009 un PIB (produit intérieur brut) d'environ 611 M\$ (production : 278 M\$, transformation : 189 M\$, et exploitations de type touristique : 144 M\$);

**CONSIDÉRANT** que pour la filière acéricole québécoise en 2009, le gouvernement a perçu en impôt et autres revenus de taxation nets près de 57,3 M\$ auxquels il faut ajouter près de 47,2 M\$ en parafiscalité pour un total de 104,5 M\$;

**CONSIDÉRANT** que l'acériculture est un pilier économique d'importance de plusieurs régions du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » conclut que le système de mise en marché du sirop d'érable québécois « a produit de grandes choses » et que selon l'auteur, « il serait indéfendable de revenir en arrière et de tout détruire »;

**CONSIDÉRANT** que certaines des recommandations du Rapport s'appuient sur une interprétation erronée des données économiques de part de marché puisque de 1985 à 2015, le Québec a produit 72 % de la production mondiale et que pendant cette période, le seuil de 80 % n'a été franchi qu'à 2 reprises, soit en 2000 et en 2003;

**CONSIDÉRANT** que le Rapport recommande l'abolition de plusieurs outils de mise en marché collective et que si ces recommandations sont appliquées, cela nous ramènerait à l'époque où l'instabilité, l'évasion fiscale et l'absence de développement caractérisaient cette industrie;

**CONSIDÉRANT** que le Rapport ne fait aucune analyse économique des conséquences de l'application des recommandations avancées, ce qui est irresponsable et insécurisant pour l'industrie;

**CONSIDÉRANT** que le Rapport ignore complètement les plans d'actions et planifications stratégiques en cours pour assurer le développement de la filière acéricole québécoise;

**POUR TOUTES CES RAISONS, IL est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande au Gouvernement du Québec :**

- De mettre de côté le Rapport de Florent Gagné intitulé « POUR UNE INDUSTRIE ACÉRICOLE FORTE ET COMPÉTITIVE » et de laisser le soin aux acteurs crédibles de la filière acéricole québécoise de poursuivre l'amélioration des piliers du système actuel de mise en marché du sirop d'érable québécois dont le contingentement acéricole, l'Agence de vente et la réserve stratégique de sirop d'érable.

#### **RÉSOLUTION 060-2016 SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC**

**ATTENDU QUE :** la Société de généalogie de Québec désire constituer une base de données des armoiries au Québec;

**Il est proposé par** monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte d'insérer ses armoiries dans l'Armorial du Québec et autorise la directrice générale, madame Christiane Berger à procéder au transfert de renseignements auprès de la

**RÉSOLUTION 061-2016 PROJET TRAIN OcéAN 150**

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristique;

**ATTENDU QUE** la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que la Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

**ATTENDU QUE** la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célébrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le riche homme d'affaires Philadelphien : « Georges-Early Widener »);

**ATTENDU QUE** le CANADA célébrera en 2017 son 150<sup>e</sup> anniversaire de naissance en tant que Fédération, et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau, ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail;

**ATTENDU QUE** cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement fédéral;

**ATTENDU QUE** le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « Train OcéAN 150 »; à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, Mme Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération Canadienne;

En conséquence, **Il est proposé** par madame Julie D'Astous et appuyé par monsieur Renaud Fortin

Que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accorde son appui inconditionnel au projet : « Train OcéAN 150 », projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives. Mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable!

**RÉSOLUTION 062-2016 ACHAT DE TÉLÉAVERTISSEURS POUR LES POMPIERS VOLONTAIRES**

**ATTENDU QUE** : la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière se retire de la proposition de la MRC de Rimouski-Neigette en regard de la régionalisation des équipements en incendie;

**ATTENDU QUE** : la municipalité doit procéder à la formation d'un service de sécurité en incendies;

**ATTENDU QUE** : la municipalité doit munir chaque pompier d'un téléavertisseur;

**ATTENDU QUE** : deux fournisseurs ont soumis leur proposition pour l'acquisition de téléavertisseurs;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par** monsieur Stéphane Berger , appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Télécommunications de l'Est pour l'achat de 10

téléavertisseurs Alpha Elegant au coût unitaire de 149.95\$ excluant les taxes et les frais de programmation et le tarif mensuel pour l'accès alphanumérique.

**RÉSOLUTION 063-2016 APPEL INITIAL LORS D'UN INCENDIE**

**ATTENDU QUE** : la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière se retire de la proposition de la MRC de Rimouski-Neigette en regard de la régionalisation des équipements en incendie;

**ATTENDU QUE** : lors d'incendies, la municipalité fera appel aux municipalités participantes à l'entente d'entraide mutuelle signée en 1989 ;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par** monsieur Fernand Caron , appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité de spécifier à la CAUREQ que les téléavertisseurs des pompiers de Saint-Mathieu-de-Rioux, de Saint-Simon-de-Rimouski et Saint-Eugène-de-Ladrière soient tous déclenchés à l'appel initial lors d'un incendie selon les directives incendie par liste des regroupements des codes F.P.D.S..

**RÉSOLUTION 064-2016 NOMINATION D'UN DIRECTEUR INCENDIE ET D'UN OFFICIER SUPÉRIEUR ET D'UN OFFICIER D'INTERVENTION**

**ATTENDU QUE** : la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière se retire de la proposition de la MRC de Rimouski-Neigette en regard de la régionalisation des équipements en incendie;

**ATTENDU QUE** : la municipalité doit procéder à la formation d'un service de sécurité en incendies;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par** monsieur Fernand Caron , appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Germain Therriault, directeur incendie et officier supérieur ainsi qu'officier d'intervention du service de sécurité en incendies de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

**RÉSOLUTION 065-2016 ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION EN INCENDIE**

**ATTENDU QUE** : la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière se retire de la proposition de la MRC de Rimouski-Neigette en regard de la régionalisation des équipements en incendie;

**ATTENDU QUE** : la municipalité doit procéder à la formation d'un service de sécurité en incendies;

**ATTENDU QUE** : lors d'incendies, la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière fera appel aux municipalités participantes à l'entente signée en 1989;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par** madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'accepter l'entente avec la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux et Saint-Simon-de-Rimouski concernant le plan d'entraide mutuelle pour la protection en incendies.

**RÉSOLUTION 066-2016 NOMINATION DES RESPONSABLES POUR APPEL D'ENTRAIDE AVEC LA VILLE DE RIMOUSKI**

**ATTENDU QUE** : la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière se retire de la proposition de la MRC de Rimouski-Neigette en regard de la régionalisation des équipements en incendie;

**ATTENDU QUE** : la municipalité doit procéder à la formation d'un service de sécurité en incendies;

**ATTENDU QUE** : lors de sinistres majeurs, ou pour une demande de sauvetage en espace clos ou nautique, la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière fera appel aux services de la Ville de Rimouski ;

**EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par** madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de nommer le maire, monsieur Gilbert Pigeon et le directeur incendie, monsieur Germain Therriault pour faire appel à la Ville de Rimouski lors de sinistres majeurs , ou pour une demande de sauvetage en espace clos ou nautique.

**\*\*\* AVIS DE MOTION** est donné par monsieur Renaud Fortin pour le projet de règlement autorisant la conclusion d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre les incendies

**\*\*\* AVIS DE MOTION** est donné par madame Julie D'Astous pour le projet de règlement **établissant une tarification concernant l'utilisation des véhicules et équipements du service incendie de Saint-Eugène-de-Ladrière.**

#### **RÉSOLUTION 067-2016 ACHAT D'UN COMPRESSEUR**

**Il est proposé par** monsieur Sylvain Caron , appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un compresseur à air 5 forces au coût de 2,155\$ excluant les taxes.

#### **RÉSOLUTION 068-2016 CLUB DE CHASSE ET PECHE ST-FABIEN-LADRIÈRE**

**Il est proposé par** monsieur Pascal D'Astous , appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité de verser un montant de **25\$** pour le carnet de publicité des activités du club de chasse et pêche de St-Fabien-Ladrière.

#### **RÉSOLUTION 069-2016 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité à 23h50.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

---

Gilbert Pigeon, maire

---

Christiane Berger  
Dir.gén/sec.trésorière